

Certificat

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

PREISSAC

Je, Gérard Pétrin,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

☒ au règlement

☐ à la résolution

270-2019

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant une dépense de 1 084 000,00 \$ et un emprunt de 834 000,00 \$ pour

l'asphaltage et le rechargement d'une partie de l'avenue Principale, du chemin du Cap, du débarcadère des rapides et

des stationnements de la fontaine et de la passerelle des rapides.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

754

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de :

86

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

☒ le règlement

☐ la résolution

270-2019

Numéro

☒ est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

☐ un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à bureau municipal situé au 6, rue des Rapides, Preissac ce 8 mai 2019 à 19 h 05
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2019	05	08
année	mois	jour